

CARTE PROFESSIONNELLE IMMOBILIERE



DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ (ÉTABLISSEMENT EN FRANCE)

- Le formulaire de demande CERFA n°15312*03
- Un extrait L-BIS du RCS de moins de 1 mois pour l'établissement secondaire
- Un extrait K-BIS de moins de 1 mois de l'entreprise
- Une copie de la carte professionnelle du titulaire (si la carte a été délivrée par une autre CCI)
- Un chèque de 96 € à l'ordre de la CCI du Gers

POUR LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT AUTRE QUE LE CHEF D'ENTREPRISE OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL

- Les documents justifiant de son aptitude professionnelle en langue française ou traduite par un traducteur assermenté (cf annexe 2)
- Une copie de sa pièce d'identité, ou le cas échéant copie du titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers

